

-COMMUNE D'ORSAY-

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2014

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents: David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen (à partir de 21h10), Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Eliane Sauteron, Jean-François Dormont, Ariane Wachthausen, adjoints - Albert Da Silva, Véronique France-Tarif (à partir de 21h30), Alexis Foret, François Rousseau, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole, Claude Thomas-Collombier, Gabriel Laumosne (à partir de 20h55), Yann Ombrello, Isabelle Ladousse, Raymond Raphael, Simone Parvez, Alain Roche, Caroline Danhiez, Stéphane Charousset, Patrick Bernert, Rachid Redouane.

Absents excusés représentés :

Stanislas Halphen (jusqu'à 21h10) Véronique France-Tarif (jusqu'à 21h30) pouvoir à Marie-Pierre Digard Claudie Mory Gabriel Laumosne (jusqu'à 20h55)

pouvoir à David Ros pouvoir à Elisabeth Delamoye pouvoir à Pierre Bertiaux pouvoir à Michèle Viala

Absents:

Frédéric Henriot

Nombre de conseillers en exercice 33 Nombre de présents à 20h30 28 Nombre de votants 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Augustin Bousbain est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	ОВЈЕТ
		(Tous les montants sont exprimés en TTC)
10 juin	14-101	Adoption du marché n°2014-10 avec la société ECM LANNI, relatif aux travaux d'aménagement d'un espace musculation au stade municipal d'Orsay. Lot n°1: Maçonnerie, pour un montant forfaitaire de 67 854 €.
5 mai	14-102	Contrat avec la société LAQUAJEUX, pour la mise à disposition d'une structure gonflable au profit du service des sports de la commune d'Orsay. Dans le cadre de la manifestation «Orsay Plage», du 2 au 9 juillet 2014, pour un montant de 438 €.
12 mai	14-103	Convention de formation avec Europa Organisation, relative à une formation sur le thème "les entretiens de la petite enfance". Le 27 septembre 2014, pour un agent du service jeune enfant et pour un montant de 140 €.
12 mai	14-104	Convention de formation avec Europa Organisation, relative à une formation sur le thème "les entretiens de pédiatrie et de puériculture". Le 26 septembre 2014, pour deux agents du service jeune enfant et pour un montant de 280 €.
12 mai	14-105	Convention de mise à disposition gratuite de la pelouse de la Bouvêche, le vendredi 13 juin 2014, au profit du personnel du Centre Hospitalier d'Orsay.
12 mai	14-106	Adoption d'un avenant n°1 au marché n°2013-41 avec la société OUTSIDE / BET ATPI, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement d'un carrefour et la création d'une place publique à Orsay. Le montant de cet avenant, 960 €, correspondant à une seconde réunion publique de concertation.
16 mai	14-107	Convention de partenariat avec la CAPS pour le spectacle PIROUETTE, dans le cadre du festival "Ah! Les beaux jours". Le 15 juin 2014, pour un montant de 2 363,20 €.
10 juin	14-108	Adoption du marché n°2014-10 avec la société SAS SERRURERIE BERNARD, relatif aux travaux d'aménagement d'un espace musculation au stade municipal d'Orsay. Lot n°2 : Menuiserie, pour un montant forfaitaire de 14 738,40 €.
10 juin	14-109	Adoption du marché n°2014-10 avec la société ETS LIONEL LAWSON, relatif aux travaux d'aménagement d'un espace musculation au stade municipal d'Orsay. Lot n°3 : Revêtement de sol, pour un montant forfaitaire de 11 980,80 €.

19 mai	14-110	Convention de mise à disposition du terrain honneur de rugby et des vestiaires du stade municipal, au profit du STAPS d'Orsay. Organisation d'un tournoi le 13 juin 2014, pour un montant de 130 €.
22 mai	14-111	Convention de formation avec le Centre d'Etudes et de Recherches pour la Petite Enfance (CERPE), relative à une formation sur le thème "La position de l'EJE : un management d'influence". Pour deux agents du service jeune enfant, le 12 juin 2014, et pour un montant de 320 €.
27 mai	14-112	Convention de formation avec CASAMAPE Formation, relative à une formation sur le thème "de l'embauche de l'assistante maternelle à la rupture de contrat". Pour un agent du service jeune enfant, du 25 au 27 novembre 2014, et pour un montant de 1 299 €.
27 mai	14-113	Convention de formation avec l'association CORPS et COMMUNICATION, relative à une formation sur le thème "massage contenant : parents-bébés". Pour un agent du service jeune enfant, du 30 juin au 4 juillet 2014, et pour un montant de 700 €.
27 mai	14-114	Adoption d'un avenant de transfert avec la société FAIN, pour le marché n°2012-29 relatif à la maintenance des portails et des barrières automatiques de la Ville d'Orsay. La société JBT titulaire du marché a été absorbée par la société FAIN, sans incidence financière pour la commune.
4 juin	14-115	Convention de formation avec Levage Manutention Formation relative à une formation CACES « conducteur chariot élévateur − R 389 - cat 3 ». Pour un agent du service "espaces publics", du 27 au 30 octobre 2014, et pour un montant de 650 €.
6 juin	14-116	Convention de formation avec Levage Manutention Formation relative à une formation CACES « conducteur engins de chantier - R 372- cat 4 et 9 ». Pour deux agents du service "espaces publics", du 1er au 5 septembre 2014, et pour un montant de 2 100 €.
6 juin	14-117	Convention de formation passée avec CEGAPE, pour un agent municipal. Formation sur le thème « la nouvelle convention chômage », le 20 juin 2014, et pour un montant de 590 €.

2014-71 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA SOCIETE DU GRAND PARIS

Après appel de candidature, procède au scrutin secret à la majorité absolue à la désignation d'un représentant de la commune au comité stratégique de la Société du Grand Paris.

- **Désigne** Frédéric HENRIOT pour représenter la commune au comité stratégique de la Société du Grand Paris.

2014-72 - AFFAIRES GENERALES - RECENSEMENT DE LA POPULATION – PREPARATION ET REALISATION DES ENQUETES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Confie au Maire la responsabilité de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.
- Autorise le Maire :
 - 1°) à recruter les agents recenseurs chargés d'effectuer les opérations de collecte,
 - 2°) à désigner le coordonnateur communal et les agents contrôleurs chargés de l'encadrement des agents recenseurs et de la vérification des opérations de recensement,
 - 3°) à nommer le correspondant RIL chargé de la mise à jour et de l'expertise du répertoire d'immeubles localisés servant de base de sondage pour le choix des adresses à enquêter lors des enquêtes annuelles de recensement de la population.
- **Précise** que le Maire fixera, par arrêté, la rémunération des agents en charge du recensement.
- **Dit** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de chaque année, article 60411, et les recettes issues de la dotation forfaitaire à l'article 74718.

2014-73 - FINANCES - COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2013 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal,

- **Constate** la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2013 et le compte administratif 2013 de la commune :

	Résultat reporté de l'exercice 2012	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	-2 885 529,13	817 797,47	-2 067 731,66
Fonctionnement	1 396 966,67	2 621 445,07	4 018 411,74
Total	-1 488 562,46	3 439 242,54	1 950 680,08

- **Prend acte** du compte de gestion de la Trésorière, Madame Isabelle BAILLOUX, comptable de la commune d'Orsay, pour l'exercice 2013.

2014-74 - FINANCES - COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2013 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal,

- Constate la stricte concordance entre le compte de gestion 2013 et le compte administratif 2013 de la commune.

	Résultats	Résultat	Résultat de
Section	antérieurs	d'exécution	clôtures
	reportés	2013	2013
Exploitation	228 325,61	138 817,26	367 142,87
Investissement	-153 289,76	-126 323,84	-279 613,60
Total	75 035,85	12 493,42	87 529,27

- **Prend acte** du compte de gestion de la Trésorière, Madame Isabelle BAILLOUX, comptable de la commune d'Orsay, pour l'exercice 2013.

2014-75 - **FINANCES** - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ORSAY 2013 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane):

- Constate la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2013 le compte administratif 2013 de la commune,
- Adopte le compte administratif de l'exercice 2013 comme suit :

1) Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	Budget total 2013	CA 2013
013 atténuation de charges	155 000,00	214 721,39
042 opération d'ordre transferts entre section	170 000,00	145 988,67
70 ventes de produits de prestations	3 657 812,00	3 669 614,47
73 ressources fiscales	16 552 809,00	16 692 666,35
74 dotations subventions et participations	3 718 783,00	3 723 901,96
75 autres produits de gestions courantes	344 427,00	324 874,29
76 produits financiers	185 705,00	183 720,52
77 produits exceptionnels	710 225,00	731 558,02
78 reprise sur amortissement et provisions	209 700,00	209 700,00
c/002 Résultat de fonctionnement reportés	1 396 966,67	1 396 966,67
TOTAL RECETTES	27 101 427,67	27 293 712,34

Dépenses de fonctionnement	Budget total 2013	CA 2013
011 Charges à caractère général	6 037 100,00	5 550 513,99
012 charges de personnel	13 511 735,00	13 354 469,89
014 atténuation de produits	217 388,00	217 336,92
042 opération d'ordre de transferts entres sections	630 024,00	630 023,35
65 autres charges de gestion courante	1 745 998,00	1 634 598,25
66 charges financières	1 862 605,00	1 854 532,12
67 charges exceptionnelles	37 000,00	33 826,08
023 virement à la section d'investissement	3 059 577,67	
TOTAL DEPENSES	27 101 427,67	23 275 300,60

2) Section d'investissement

Recettes d'investissement	Budget total 2013	CA 2013
021 Virement à la section de fonctionnement	3 059 577,67	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections + 024	630 524,00	630 023,35
041 Opérations patrimoniales	3 200 000,00	450 000,00
10 Dotations - fonds divers et réserves	490 710,00	640 299,50
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	3 700 136,74	3 700 136,74
13 Subventions d'investissements reçues	684 410,00	524 790,00
16 Emprunts et dettes assimilées	2 913 688,33	1 956 737,79
16 Emprunts revolvings	1 600 000,00	
27 Autres immobilisations financières	439 446,92	481 446,84
TOTAL RECETTES	16 718 493,66	8 383 434,22

Dépenses d'investissement	Budget total 2013	CA 2013
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00	145 988,67
041 Opérations patrimoniales	3 200 000,00	450 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	3 231 000,00	3 229 352,86
16 Emprunts revolvings	1 600 000,00	
20 Immobilisations incorporelles	219 464,59	49 557,03
21 Immobilisatons corporelles	1 065 445,00	856 831,47
23 Immobilisatons en cours	4 346 054,94	2 832 906,72
27 Autres immobilisations financières	1 000,00	1 000,00
001 Résultat d'investissement reporté	2 885 529,13	2 885 529,13
TOTAL DEPENSE	S 16 718 493,66	10 451 165,88

- **Approuve** les restes à réaliser en dépenses pour 1 227 817,88 € et en recettes pour 443 880,00 €.
- Constate le résultat final de l'exercice 2013 :

- (A) Résultat de la section fonctionnement : + 4 018 411,74 €

- (B) Résultat de la section investissement : - 2 067 731,66 €

- (C) Solde des restes à réaliser : - 783 937,86 €

- (D = B + C) Résultat de la section investissement avec RAR : - 2 851 669,52 €

- (E = A + D) Résultat de fonctionnement reporté pour 2014 : + 1 166 742,22 €

2014-76 - FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2013 AU BUDGET 2014 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la reprise du solde négatif d'exécution de la section d'investissement du budget 2013, soit 2 067 731,66 € sur la ligne budgétaire 2014 codifiée D 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépenses d'investissement.
- Affecte le résultat net de 1 166 742,22 € de l'exercice 2013 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2014 codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement.
- Décide la couverture obligatoire du solde d'investissement de l'exercice 2013 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2014 codifiée R 1068 en recette d'investissement pour un montant de 2 851 669,52 €
- **Décide** la reprise des restes à réaliser 2013 sur l'exercice budgétaire 2014 répartis par section de la façon suivante :
 - 1 227 817,88 € en dépenses à la section d'investissement
 - 443 880,00 € en recettes à la section d'investissement.

2014-77 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ORSAY 2013 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane):

- Adopte le compte administratif de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

Compte administratif 2013 (en euros HT)

Investissement Dépenses

16 Emrunts et dettes assimilés

23 Immobilisations en cours

040 Immobilisations en cours

Investissement Recettes

20 Immobilisations incorporelles

13 Subventions d'investissement

041 Emprunts et dettes assimilées

10 Dotations, fonds divers et réserves

040 Opé d'ordre de transferts entre sections

16 Emprunts et dettes assimilées

041 Emprunts et dettes assimilées

Dépenses réelles

Dépenses d'ordre

Recettes réelles

13 Subventions

Recettes d'ordre

Expl	oitation Dépenses	781 097,03
Dépenses réelles		459 768,41
011	Charges à caractère général	203 897,64
012	Charges de personnel	180 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	45 288,43
67	Charges exceptionnelles	30 582,34
Dépenses d'ordre		321 328,62
042 Opé d'ordre de transferts entre sections		321 328,62

Exploitation Recettes	919 914,29	
Recettes réelles	864 300,18	
70 Produits de gestion courante	856 314,68	
77 Produits exceptionnels	7 985,50	
Recettes d'ordre	55 614,11	
042 Quote-part subv d'invt virée résultat	55 614,11	

Excédent d'exploitation	138 817,26	Excédent d'investissement	-126 323,84
Excédent antérieur reporté	228 325,61	Déficit antérieur reporté	-153 289,76
Résultat de clôture section exploit.	367 142,87	Résultat de clôture section invest.	-279 613,60

- **Approuve** les restes à réaliser en dépenses pour 164 631,31 € HT et en recettes pour 61 090,60 € HT.

2014-78 - FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2013 AU BUDGET 2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** la reprise du solde négatif d'exécution de la section d'investissement du budget 2013, soit 279 613,60 € sur la ligne budgétaire 2014 codifiée D 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépenses d'investissement.
- Affecte le résultat net de 154,05 € de l'exercice 2013 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2014 codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement.
- Décide la couverture obligatoire du solde d'investissement de l'exercice 2013 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2014 codifiée R 1068 en recette d'investissement pour un montant de 366 988,82 €.
- Décide la reprise des restes à réaliser 2013 sur l'exercice budgétaire 2014 répartis par section de la façon suivante :
 - 148 465,82 € en dépenses à la section d'investissement
 - 61 090,60 € en recettes à la section d'investissement.

2 171 130,93

1 962 180,82

1 412 776.90

48 796.66

500 607.26

208 950,11

55 614.11

153 336,00

2 044 807.09

1 570 142,47

1 313 312,00

198 405.07

58 425,40

474 664.62

153 336,00

321 328,62

0,00

2014-79 - FINANCES - DROITS DE PLACE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** les droits de place des marchés d'approvisionnement de la commune à compter du 1^{er} juillet 2014 conformément au tableau annexé à la délibération.
- **Fixe** la redevance globale forfaitaire d'occupation des marchés d'approvisionnement à 29 299,27 € à compter du 1^{er} juillet 2014.
- **Arrête** le montant annuel de la redevance globale forfaitaire pour la période précédente (du 1^{er} juin 2013 au 30 juin 2014) au montant de 29 471,07 €.

2014-80 – **FINANCES** - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHE DE FOURNITURE DE PRODUITS ET DE PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN NECESSAIRES A L'HYGIENE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune d'Orsay et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville d'Orsay pour la fourniture de produits et de petits matériels d'entretien nécessaires à l'hygiène des bâtiments communaux et du CCAS.
- Autorise le maire à signer ladite convention.
- **Autorise** le maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment, à signer le marché correspondant.
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget de la Commune pour les années concernées.

2014-81 - DIRECTION DE L'ENFANCE - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau règlement de fonctionnement des accueils de loisirs maternels.
- Dit que le règlement sera applicable à compter du 3 septembre 2014.

2014-82 - DIRECTION DE L'ENFANCE - TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'appliquer les nouveaux tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires conformément aux tableaux annexés à la délibération.
- **Précise** que la participation financière des familles est déterminée par le nombre de jour d'accueil, l'amplitude horaire d'accueil et les revenus des parents.
- Précise que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du premier jour de la rentrée scolaire 2014-2015.
- Précise que le créneau 15h30 à 16h30 est gratuit.
- **Précise** qu'en cas de dépassement du créneau horaire choisi, l'heure supplémentaire sera facturée aux familles au tarif occasionnel. Sachant que toute heure commencée est due.

2014-83 - DIRECTION DE L'ENFANCE - TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'appliquer les nouveaux tarifs de la restauration scolaire conformément au tableau annexé à la délibération.
- **Précise** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du premier jour de la rentrée scolaire 2014-2015.
- **Précise** que les modalités d'inscription, de changements de formules, et de déduction sont notifiées dans le document relatif aux modalités d'inscription à la restauration scolaire.
- Précise que les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) déclaré et attesté par certificat médical et dont les parents fournissent un panier repas, se verront appliquer une déduction de 50 %.

2014-84 - DIRECTION DE L'ENFANCE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS / PARENTS - LAEP - LA COURTE ECHELLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'objectifs et de financement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention d'objectifs et de financement ainsi que tous les documents y afférents.
- Précise que la convention a commencé à courir depuis le 1^{ier} mars 2014 et est conclue jusqu'au 28 février 2017.

2014-85 – **JEUNESSE** - CONVENTION CADRE TRIENNALE DE PARTENARIAT RELATIVE AUX DISPOSITIFS D'AIDES EN DIRECTION DES JEUNES EN DIFFICULTE D'INSERTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention du Fonds d'Aides aux Jeunes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de l'Essonne.
- Précise que le montant de la contribution versée s'élève à 1286,50 € pour chaque année de la convention qui prend effet à compter de la date de transmission au contrôle de la légalité.

2014-86 – **JEUNESSE** - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU COMITE LOCAL D'AVIS D'ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède** à l'unanimité à mains levées (1 abstention M. Charousset), à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un membre représentant le conseil municipal au sein du comité local d'avis d'attribution du fonds départemental d'aide aux jeunes :

Mireille RAMOS ayant obtenu la majorité absolue, est désignée en qualité de membre représentant le conseil municipal au sein du comité local d'avis d'attribution du fonds départemental d'aide aux jeunes.

2014-87 – SPORTS - TARIFS UNIQUES – TARIFS DE LOCATION – CREATION DE TARIFS C.E. AU STADE NAUTIQUE MUNICIPAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs à l'année du stade nautique, tels que joints dans le tableau annexé à la délibération.
- Approuve les nouveaux tarifs de location des bassins intérieurs.
- Approuve la création de tarifs à destination des comités d'entreprises.
- Décide que ces tarifs seront applicables à compter du 21 juin 2014.
- Précise que les recettes seront inscrites au budget de la commune au compte AFSPO.

La séance est levée à 23 heures.

Orsay, le 2 0 JUIN 2014

David ROS Maire d'Orsay

Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 2 0 JUIN 2014